



Agnce immo ne possédant plus de garantie financière

Par **smoo**, le **31/08/2015 à 14:34**

Bonjour,rnrnNous louons un appartement depuis 2009 via une agence immobilière .tout se passait très bien jusqu'à présent .rncar nous venons d'apprendre que notre agence ne possède plus de garantie financière , il encaisse bien loyer que nous leur envoyons par chèque mais Le propriétaire nous a contacté et nous lui avons signalé que nous payons toujours l'agence qui eux ne le verse plus au propriétaire.rnDonc le propriétaire nous demande de lui verser directement le loyer.rnEn a t-il le droit sachant que nous avons signé un bail de location avec l'agence et qu'il on notre dépôt de garantie ?rnQuelle sont les recours a faire pour qu'on reste dans nos droit ?rnect...rnMerci pour vos réponse

Par **moisse**, le **31/08/2015 à 14:36**

Bonjour,rn[citation]En a t-il le droit sachant que nous avons signé un bail de location avec l'agence et qu'il on notre dépôt de garantie ? [/citation]rnC'est faux.rnVous avez signé un bail avec le propriétaire qui a mandaté l'agence à cette occasion pour le représenter.rnLe dépôt de garantie est à réclamer au propriétaire et non à l'agence.rnVous devez donc vous conformer aux demandes du propriétaire bailleur, qui est en droit de changer/supprimer l'agence en question.

Par **Lag0**, le **31/08/2015 à 14:37**

Bonjour smoo,rnMerci de ne pas poster plusieurs fois la même question. J'ai répondu sur l'autre fil :rnhttp://www.experatoo.com/locataires-locations/agnce-immo-possedant-plus_138486_1.htm#.VeRKzJck6Hs